

ÉOLIENNES. La préfecture n'en veut pas à Mesnil-en-Ouche

La préfecture de l'Eure n'a pas tardé à réagir aux articles de presse relatant le dernier conseil municipal de Mesnil-en-Ouche. Le projet d'implantation de 17 éoliennes sur le territoire de l'intercom Bernay Terres de Normandie, à Mesnil-en-Ouche et Nassandres-sur-Risle y a été longuement évoqué (lire page 42). Dans un communiqué, la préfecture

a tenu à rappeler « que l'État n'est pas favorable à l'installation d'éoliennes sur ce site. En 2018, les différents services de l'État ont réalisé une cartographie des zones les plus favorables au développement de l'éolien. Ce document, cadre de la politique de l'État en la matière, concilie les enjeux liés au développement durable à la

nécessité de protection des paysages, du patrimoine, de la consommation du foncier agricole et aux conditions du trafic aérien et affiche clairement les zones où la réglementation en vigueur conduirait à un refus d'autorisation. De toute évidence, ce site figurait dans des zones où il était impossible de conduire de tels projets ».

CONSEIL MUNICIPAL.

Treize éoliennes bientôt implantées ?

Mardi 28 janvier, le conseil municipal de Mesnil-en-Ouche a eu lieu dans la salle des fêtes de la commune déléguée de La Barre-en-Ouche. L'ordre du jour était particulièrement chargé dans une séance qui a duré 3 h 30. Retour sur l'essentiel.

Un des points importants de l'ordre du jour de la réunion a concerné l'appel à projet éolien, une consultation décidée le 9 juillet 2019 par le conseil municipal (l'Éveil du 17 juillet 2019).

Lionel Prévost, vice-président de l'intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), délégué à l'environnement, au développement durable et à la transition énergétique, a été invité par Jean-Noël Montier, le maire de Mesnil-en-Ouche, à venir présenter le projet entrepris par l'intercom et répondre aux questions du conseil.

Le vice-président a rappelé la démarche dans laquelle l'IBTN s'est engagée. Le projet TEPOS (territoires à énergie positive), vise, à terme et a minima, la couverture des besoins énergétiques du territoire tout en réalisant des économies. Par la production locale des énergies renouvelables, l'objectif sera de consommer moins et produire plus. La puissance potentielle du parc éolien atteindrait 121,8 GWh/an alors que la consommation résidentielle de l'inter-

com est de 160 Gwh/an. « Le défi d'un territoire à énergie positive est pleinement réalisable », soulignera Lionel Prévost en conclusion de sa présentation.

Un projet de 17 mâts

La mise en service des éoliennes permettra d'encourager la production d'énergie renouvelable sur le territoire, d'en maîtriser le développement tout en optimisant la gouvernance et les retombées économiques, non négligeables, pour les collectivités.

En août 2019, le lancement de l'appel à projet, pour les communes de Mesnil-en-Ouche et Nassandres-sur-Risle, en partenariat avec l'IBTN, avait donné lieu à la candidature de 12 producteurs d'énergie. Après un premier choix, trois sociétés finalistes ont été mises en concurrence, chacune d'entre elles devant répondre à un cahier des charges défini par les collectivités. C'est la société Valeco qui poursuivra les études d'un projet d'implantation de 17 aérogénérateurs sur 4 sites (3 sur



Mesnil-en-Ouche et 1 sur Nassandres-sur-Risle). Quatre mâts pourraient être dressés dans la commune de Nassandres et 13 sur celle de Mesnil-en-Ouche (N.D.L.R. : il ne s'agit pour l'instant que de projections, rien n'est définitivement décidé).

Une durée de vie de 30 ans

Après une longue mais nécessaire procédure (autorisation administrative, implantation d'un mât de mesure du vent, étude paysagère et acoustique,

enquête publique et travaux...) la mise en service industrielle du parc éolien pourrait avoir lieu courant deuxième semestre 2023.

Olivier Gardinot, directeur général des services de Mesnil-en-Ouche, a ensuite dressé un état des retombées économiques en phase d'exploitation pour les collectivités et les habitants (un des critères de sélection). Celles-ci pourraient s'élever annuellement à plusieurs centaines de milliers

maximum de 5 % des parts détenues par les collectivités.

Démantèlement

Anthony Devaux, élu de Landepereuse, a attiré l'attention du conseil sur les précautions à prendre, avant toute implantation, sur l'impact environnemental et animal. « Il convient de protéger les espaces naturels et de choisir plutôt des parcelles agricoles pour l'implantation », avertit le conseiller.

Un autre participant s'est interrogé sur le démantèlement et le recyclage des éoliennes. La loi impose, à la fin de leur exploitation, leur démontage et la remise en état du terrain sur lequel elles ont été implantées. Les fournisseurs d'énergie doivent provisionner, dès la conception d'un site, le montant nécessaire pour mener à bien l'opération.

Le projet d'étude a été soumis au vote du conseil et adopté par 37 voix contre 2 votes opposés et 2 abstentions. Le protocole d'accord sera signé avec le développeur, après les élections municipales de mars prochain.

EN BREF

Un recensement pas toujours facile

Une opération de recensement de la population a débuté le 16 janvier et se terminera le 15 février. Elle concerne la totalité des quelque 3 000 foyers que compte la commune. Il a semblé important de rappeler aux élus présents, l'utilité de ce premier dénombrement dans la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche. Les 12 agents chargés de recueillir les informations, rencontrent parfois, des difficultés à exercer leur mission, les habitants se méfient, certains n'ouvrent pas leur porte, d'autres les injurient, et ce, même après qu'elles ont présenté la carte attestant de leur fonction. Les maires ont été sensibilisés pour qu'ils puissent transmettre à leurs administrés toutes les consignes nécessaires pour les tranquilliser et, faciliter ainsi, le travail des agents recenseurs, afin de terminer l'opération au plus vite.

Élimination des frelons

Si le département met fin au dispositif de subvention pour la destruction des nids de frelons asiatiques, le conseil municipal, quant à lui, décide à l'unanimité de poursuivre la mesure, dans les mêmes proportions que l'année passée. Une aide correspondant à 30 % du montant de la prestation d'éradication, plafonnée à 30 € sera versée aux demandeurs.

Débat d'orientation budgétaire

L'autre point manquant de ce conseil a été le débat d'orientation budgétaire. En 2019, les recettes de fonctionnement sur le budget principal ont augmenté de 4,6 %, un bon chiffre dû en partie aux dotations de l'état qui sont plus favorables pour les communes nouvelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement accusent, quant à elles, une hausse de 3,2 % pour le dernier exercice (le précédent avait été évalué à 4 %). Les charges de personnel (pour 72 agents) sont restées stables, un poste qui correspond à la moitié des dépenses de fonctionnement de la commune, dépenses qui s'élèvent à environ 4 millions d'euros.

Malgré une forte diminution des recettes d'investissement (-66,3 %), les dépenses d'investissement ont été maintenues à -2,9 % pour l'année 2019, soit un montant d'environ 2 millions d'euros.

À partir de 2020, de gros projets sont prévus (campus éducatif, revitalisation des centres bourgs de Beaumesnil et de La Barre-en-Ouche, construction d'un pôle santé et d'une résidence pour seniors sur l'ilot de l'ancienne poste de la Barre dont l'étude et la réalisation seront confiées à la SILOGE...). Des investissements qui nécessitent d'avoir une réflexion pluriannuelle (sur 4 ans),

pour permettre leur financement à terme, tout en gardant une capacité d'autofinancement positive et un désendettement raisonnable.

Si le débat n'a pas soulevé de question majeure, une remarque a été quand même formulée par Bernard Vandooien, conseiller de La Barre-En-Ouche. L'élu a souligné la nécessité de veiller à l'organisation des travaux dans les logements communaux vides.

De gros projets programmés

Le programme d'investissements pour 2020 a été présenté au conseil. L'enveloppe représente une somme d'environ 2,7 millions consacrés, entre autres, à la construction du campus éducatif (démarrage des travaux en mars), à des acquisitions foncières, des travaux dans les églises et les cimetières, l'enfouissement du réseau, la défense incendie... Au total, une liste d'une centaine de projets votée à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

Subventions aux associations

Les conseillers ont voté à l'unanimité, l'attribution de 61 292 € de subventions à 52 associations du territoire et 20 000 € pour le collège pour les sorties et voyages.